



Commune de Bornel

Rue de l'Eglise

60540

Téléphone : 03 44 08 50 13

Télécopie : 03 44 08 41 11

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL A VALIDER

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021

M. TOSCANI Dominique. Maire.

M. PIGEON Emmanuel. Mme TOSCANI Christiane. M. LAMBERTS Lucien. Mme PICANT Delphine. Mme LECUE Carole. M. PRUNIER Thierry. Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde. M. LE TROADEC Pierre. Conseillers municipaux délégués.

Mme LEMAITRE Yvette. M. DUVAL Georges. M. LEVASSEUR Yann. Mmes FERNANDEZ Patricia. DONIUS Marie-Laure. DOS SANTOS Marie-Anne. Mme BANSSE Nelly. M. HEUDRON Hervé. M. PILLAC Patrice. Mme MEUSNIER Amélie formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs : Mme CAMPAGNARO Alice donne pouvoir à Mme TOSCANI Christiane. M. LEMOINE Jean-Jacques donne pouvoir à Mme PICANT Delphine. M. MUTEL Jean-Robert donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde. Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice. M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique. M. PETITJEAN-LUCAS Gérard donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien.

Absents excusés : M. KUSNIK Jean-François.

Absents : M. FORET Frédéric. M. DECAEN Christophe. Mme DECAEN Karima.

M. PILLAC Patrice a été élu secrétaire de séance.

N°1

N°2021/058

CONSEIL MUNICIPAL

Démission de Monsieur Pascal NOEL : installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Pascal NOEL a remis sa démission par lettre du 20 mai 2021.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Hervé HEUDRON est donc appelé à remplacer Monsieur Pascal NOEL au sein du Conseil Municipal. Compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Hervé HEUDRON est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE A L'UNANIMITE de l'installation de Monsieur Hervé HEUDRON en qualité de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis à Madame la Préfète de l'Oise.

N° 2

N° 2021/059
CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2021

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 juin 2021 appelle des observations.

Il a été observé des erreurs matérielles décrites ainsi qu'il suit :

2021/043 : il faut lire - Décision n° 2021/011 et non pas 2020/011 : il est précisé que le loyer est de 14 400 € annuels

2021/046 : PATRIMOINE Projet de médiathèque : le premier paragraphe est annulé.

2021/049 : la délibération fixant le calcul du quotient familial pour définir le tarif des restaurants scolaires de Bornel et Fosseuse est annulée : il s'agit d'un doublon avec l'extrait de délibération n° 2021/013 du 28/01/2021.

Après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE** le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2021.

N° 3

N° 2021/060
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

En vertu de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 mai 2020 prise selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est chargé pour la durée du mandat de "de fixer les droits de place.. , d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux... , prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités se sinistres y afférentes »;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises concernant le dossier suivant :

- Décision n° 2021/013 : La proposition de DG PAYSAGE est acceptée du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021 pour l'entretien des espaces verts de la commune (secteur de Bornel) pour un montant de 56 300,00 € HT soit 67 584,00 € TTC
- Décision n° 2021/014 : La proposition de Frédéric MARTEL est acceptée pour l'année 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'entretien des espaces verts de la commune (secteur de Fosseuse). Les conditions financières restent inchangées.
- Décision n° 2021/015 : Le contrat d'entretien des toitures terrasses des bâtiments communaux (mairie, maison de vie Olivier Métra, marché couvert, appartement, logement communal, ateliers municipaux, école Jean de la Fontaine et restaurant scolaire, Ecole Élémentaire Vincent Van Gogh, stade, vestiaires Marcel Denise et Claude Ségaux, gymnase Mauresmo, salle polyvalente Ecole de Fosseuse) avec la Société ISOBAC NC est accepté pour une année renouvelable deux fois maximum pour un montant de 6 507,46 € HT soit 7 808,95 € TTC.
- Décision n° 2021/016 : La proposition d'offres promotionnelles « assurance santé pour votre commune » et « dépendance communale Entour'age » entre la commune de Bornel et l'Agence AXA de MOUY est acceptée. En contrepartie de cet accord, la commune mettra à disposition de l'agence une salle pour recevoir les administrés.

- Décision n° 2021/017 : La demande de location multi-options avec CCLS (CM CIC Leasing Solutions) pour la location du matériel neuf de type Xérox C8155 et C7020 pour un montant tout compris de 1498,50 mensuels sur une durée de 63 mois et de signer le contrat de maintenance avec la Société Xéroboutique Ouest pour l'équipement de copieur Xérox C8155 pour 0,0032 € HT pour le NB et 0,032 € HT pour la couleur et un copieur Xérox C7020 au prix trimestriel de 0,0032 € HT pour le noir et blanc et 0,032 € HT pour la couleur.
- Décision n° 2021/018 : La convention type tripartite entre le Département de l'Oise, la commune de Bornel et l'Association de lapin blanc fixant les engagements et retenir la date du mercredi 24/11/2021 pour une représentation du spectacle intitulé « Pas chassé sur la courbe du monde. Le montant de la prise en charge est de 365 €.
- Décision n° 2021/018A : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Coquelicots et la salle des Marguerites est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Cheveux d'Argent représentée par Madame SZYPOWSKI Denise, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/019 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Coquelicots est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association LAB représentée par Madame ORGER Annie, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/020 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Coquelicots est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association représentée par Madame ROZALSKI Brigitte, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/021 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Coquelicots est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association les chemins de la mémoire représentée par Madame LECOMTE, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/022 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Coquelicots est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Ordélie représentée par Monsieur MONROSE, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/023 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle Jean Cresseveur et le Gymnase Mauresmo est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association AS FOOTBALL, représentée par Monsieur LOTHER, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/024 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle Jean Cresseveur et le Gymnase Mauresmo est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Tennis, représentée par Monsieur FOVIAU Pierre, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/025 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle Jean Cresseveur est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'école Primaire VAN GOGH, représentée par Madame BAUDIER la Directrice. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.

- Décision n° 2021/026 : La convention de mise à disposition annuelle des salles 40X20 et 10x15 de la salle Jean Cresseveur est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'ILEP, représentée par Madame DELIANCOURT Nathalie Directrice. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/027 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle Jean Cresseveur est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'école maternelle Jean de la Fontaine, représentée par Madame la Directrice. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/028 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle Jean Cresseveur est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Tir à l'Arc, représentée par Monsieur Wilfrid FASBETER, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/029 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle 10X15 de la salle Jean Cresseveur est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec Club AIKITA ZEN DE BORNEL, représentée par Monsieur Laurent LIM, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/030 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle 10X15 de la salle Jean Cresseveur est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec KARATE DE BORNEL, représentée par Monsieur Fabrice GOTHON, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/031 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle 10X15 de la salle Jean Cresseveur est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec L4Association Judo-Gymnastique- Baby Gym, représentée par Madame Nicole LE TROADEC, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/032 : La convention de mise à disposition annuelle des salles 10X15 et 40X20 de la salle Jean Cresseveur est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association BOXE, représentée par Monsieur Jean-Jacques LEMOINE, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/033 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Jeunes est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association BOUQUIN'AGE représentée par Madame PIGEON, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/034 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle Polyvalente est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association AJF représentée par Madame HEUDRON, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/035 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Jonquilles est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Club du Vert Galant représentée par Madame LEMAITRE Yvette, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.

- Décision n° 2021/036 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle Gymnase Mauresmo est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association BADMINTON représentée par Monsieur CHARLERY, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/037 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle Gymnase Mauresmo est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec le Collège représentée par Madame la Principale. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/038 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle de Musique est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Réveil de Bornel représentée par Madame LEBORGNE, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/039 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle Olivier Métra A et B est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association BAILA COMINGO représentée par Monsieur DHONDT, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/040 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle Olivier Métra A et B est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Les BORNIOLES représentée par Monsieur CRABBE Jean-Paul, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/041 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle Olivier Métra A et B est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association GO WEST DANCERS représentée par Madame BRIARD Christelle, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/042 : La convention de mise à disposition annuelle des salles Olivier Métra A, B et la salle des Roses est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association MC DANCE représentée par Monsieur CAUDOIN Benoit, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/043 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle Olivier Métra A est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Danse avec moi représentée par Monsieur LECOMTE Henri, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/044 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle polyvalente, la bibliothèque « Conter et Fleurette » et le local de stockage à Anserville est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Les Contes de la Tête à Canne représentée par Monsieur GEBEL, Président. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/045 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Roses est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association MAM représentée par Madame LOPEZ, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.

- Décision n° 2021/046 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle des Roses est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, avec l'Association Bien être en soi représentée par Madame MASCLET, Présidente. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/047 : La convention de mise à disposition annuelle de la bibliothèque à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, et la Bibliothèque « Conter Fleurette » représentée par Madame HERBILLON-GEBEL Béatrice. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 2021 au 04 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/048 : La convention de mise à disposition annuelle de la salle « avec miroirs est signée à titre gracieux entre la commune représentée par Monsieur TOSCANI Dominique, Maire, et les écoles de Fosseuse et d'Anserville. Ladite convention sera signée pour la période du 07 septembre 202 au 05 juillet 2022 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n° 2021/049 : Il est décidé de fixer la date du séjour en classes de découverte des deux classes de CM2 de l'Ecole Elémentaire Van Gogh pour la période du samedi 8 janvier 2022 (midi) au vendredi 21 janvier 2022 (matin) et d'effectuer une pré-réservation auprès du village de vacances « Cimes du Léman » association Village Vacances les Carrefours de l'Amitié à Habère Poche.
- Décision n° 2021/050 : Il est décidé de fixer la participation des familles à 370 € par élève (montant provisoire dans l'attente du prix définitif).

Le CONSEIL MUNICIPAL ENTERINE à l'UNANIMITE les DECISIONS N° 2021/013 A à N° 2021/050 prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation autorisée par la délibération du 23 mai 2020.

N° 4

N° 2021/061

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Adhésion de la communauté de communes des Sablons au
Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Sablons et notamment sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention de inondations ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-27,

Considérant le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du Conseil de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur ces adhésions ; à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain.**

N° 5

N° 2021/062

GRDF

Compte rendu d'activités de concession 2020 pour BORNEL (secteur de Bornel)

Gaz Réseau Distribution France nous transmet le compte rendu d'activités de l'année 2020 et notamment les faits marquants sur notre territoire (secteur de Bornel).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne le compte rendu du rapport annuel 2020.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE

PREND ACTE du compte rendu d'activité de la concession de l'année 2020 (secteur de Bornel) présenté par Gaz Réseau Distribution France.

Ce rapport est tenu à la disposition des délégués et de tout requérant.

N° 6

N° 2021/063

GRDF

Compte rendu d'activités de concession 2020 pour Bornel (secteur de Fosseuse)

Gaz Réseau Distribution France nous transmet le compte rendu d'activités de l'année 2020 et notamment les faits marquants sur notre territoire (secteur de Fosseuse).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne le compte rendu du rapport annuel 2020.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE

PREND ACTE du compte rendu d'activité de la concession de l'année 2020 (secteur de Fosseuse) présenté par Gaz Réseau Distribution France.

Ce rapport est tenu à la disposition des délégués et de tout requérant.

N° 7

N° 2021/064

PERSONNEL

Création d'un poste d'agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles (ATSEM)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public

pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 janvier 2016 et modifié les 06/12/2016, 25/8/2017, 14/12/2017, 27/09/2018, 10/12/2018, 28/02/2019, 04/04/2019, 28/05/2019, 03/12/2020, 28/01/2021, 23/03/2021 et du 03/06/2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en vue de prendre en compte la qualification des personnels et les besoins du service,

Le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'agent territorial spécialisé dans les écoles maternelle (ATSEM) à temps complet (35 h hebdomadaires) à compter du 1^{er} novembre 2021.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL**, sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE A L'UNANIMITE DE CREER au tableau des effectifs un emploi permanent

1/ d'Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps complet (35h00) dans la filière Sanitaire et Sociale.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er novembre 2021.

N° 8

N° 2021/065
COMMISSIONS

Modification des commissions

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut « constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil ».

Vu la délibération du 25/04/2014 fixant à 10 le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger dans les commissions municipales,

Considérant que les horaires des commissions sont fixés à 20 h 30,

Considérant que les élus nouvellement installés ont émis des choix de commissions par ordre préférentiel,

Considérant que le nombre d'élus autorisés à siéger en commission est fixé à 10,

Vu la délibération n° 2020/019 du 18/06/2020 fixant la composition des commissions communales ;

Compte tenu du résultat des choix émis par les nouveaux conseillers municipaux installés depuis le 18/06/2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de MODIFIER la composition des commissions ainsi présentées.

Après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ENTERINE le choix des élus et ADOPTE** les commissions communales ainsi qu'il suit :

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
--------------------------	-----------------------------

<u>FINANCES</u>	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	PIGEON Emmanuel
	TOSCANI Christiane
	LAMBERTS Lucien
	PICANT Delphine
	LEMOINE Jean-Jacques
	LECUE Carole
	PRUNIER Thierry
	PETITJEAN-LUCAS Gérard
	DONIUS Marie-Laure
	FORET Frédéric
	CAMPAGNARO Marianne
	PILLAC Patrice
	FOUGERAY Raymonde
	LE TROADEC Pierre
	LEMAITRE Yvette
	MUTEL Jean-Robert
	DOS SANTOS Marie-Anne
	LEVASSEUR Yann
	FERNANDEZ Patricia
	DUVAL Georges
	LECOMPTE Henri
	KUSNIK Jean-François
	BANSSE Nelly
	HEUDRON Hervé
	DECAEN Christophe
DECAEN Karima	
MEUSNIER Amélie	

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
<u>ENTRETIEN VOIRIE SECURITE ROUTIERE</u>	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	PIGEON Emmanuel
	LAMBERTS Lucien
	PRUNIER Thierry
	FORET Frédéric
	MUTEL Jean-Robert
	LEVASSEUR Yann
	DUVAL Georges
	LE TROADEC Pierre
HEUDRON Hervé	

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
<u>SOLIDARITE SOCIAL LOGEMENT</u>	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	PICANT Delphine
	LECUE Carole
	PILLAC Patrice
	FOUGERAY Raymonde
	DOS SANTOS Marie-Anne
	TOSCANI Christiane
BANSSE Nelly	
<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice

<u>ASSOCIATIONS SALLES SENIOR HANDICAPES SPORTS</u>	TOSCANI Christiane
	PICANT Delphine
	LECUE Carole
	DONIUS Marie-Laure
	LE TROADEC Pierre
	FERNANDEZ Patricia
	DECAEN Karima
MEUSNIER Amélie	

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
<u>ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS CADRE DE VIE</u>	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	PIGEON Emmanuel
	LAMBERTS Lucien
	DOS SANTOS Marie-Anne
	DUVAL Georges
	TOSCANI Christiane
	KUSNIK Jean-François
	BANSSE Nelly
HEUDRON Hervé	

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
<u>TRAVAUX ACCESSIBILITE SECURITE DES BIENS ET BATIMENTS</u>	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	LEMOINE Jean-Jacques
	PRUNIER Thierry
	FORET Frédéric
	PILLAC Patrice
	LE TROADEC Pierre
	MUTEL Jean-Robert
	DUVAL Georges
DECAEN Christophe	

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
<u>URBANISME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	PIGEON Emmanuel
	LEMOINE Jean-Jacques
	PETITJEAN-LUCAS Gérard
	PILLAC Patrice
	LEMAITRE Yvette
	KUSNIK Jean-François
	DECAEN Christophe

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	TOSCANI Christiane

<u>EVENEMENTS FETES CEREMONIES</u> <u>CULTURE</u>	PETITJEAN-LUCAS Gérard
	DONIUS Marie-Laure
	FOUGERAY Raymonde
	LEMAITRE Yvette
	FERNANDEZ Patricia
	MEUSNIER Amélie
	CAMPAGNARO Marianne

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
<u>SCOLAIRE PERISCOLAIRE RESTAURATION</u>	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	TOSCANI Christiane
	PICANT Delphine
	DONIUS Marie-Laure
	FOUGERAY Raymonde
	LEMAITRE Yvette
	DOS SANTOS Marie-Anne
	LEVASSEUR Yann
	DECAEN Karima

<u>COMMISSION</u>	<u>NOMS DES ELUS</u>
<u>SPORT</u>	TOSCANI Dominique
	CAMPAGNARO Alice
	LEMOINE Jean-Jacques
	LECUE Carole
	PRUNIER Thierry
	FORET Frédéric
	LE TROADEC Pierre
	MUTEL Jean-Robert
	LEVASSEUR Yann
	HEUDRON Hervé
